



## ENERGIE D'ICI



Implanté à Lyon 7e depuis l'été 2017, Energie d'ici rassemble des producteurs locaux d'électricité qui vendent en direct de l'électricité renouvelable, produite localement à **un prix compétitif aux professionnels et particuliers.**

Pourquoi choisir Energie d'ici comme fournisseur d'électricité ?

- **100 % local** : Un lien direct avec les producteurs d'hydroélectricité.
- **100% vert** : Les producteurs Energie d'ici utilisent l'eau des rivières françaises pour produire de l'électricité 100% renouvelable.
- **Sans engagement** : Vous pouvez changer à tout instant de fournisseur d'électricité.
- **Aucun risque** : Aucun changement d'installation, ni de compteur. Votre énergie est toujours acheminée par le gestionnaire de réseau de distribution Enedis (ex erdf).

**Découvrez l'offre pour professionnels\***

**\*Une réduction de 30€ / an est accordée** aux commerçants, artisans et indépendants de Lyon 7e, **sur présentation de cet email de Lyon 7 Rive Gauche.**

## LE CLUB AVANTAGES

**Bénéficiez gratuitement des mêmes avantages qu'un Comité d'Entreprise avec le Club Avantages de Lyon 7 Rive Gauche**



Le « **Club Avantages** » permet à vos salariés et vous-même de bénéficier sans engagement et pour un coût de 2€ seulement par an (correspondant aux frais de création du compte et de la carte membre) d'avantages équivalents à ceux des Comités d'Entreprise de grandes entreprises ou administrations.

Ce procédé offre des tarifs de 5 à 50 % moins chers que les prix habituels et ce en fonction des produits et des périodes. Ainsi vous pouvez réaliser des économies au quotidien sur :

- **Vos loisirs**, grâce à des réductions sur vos billets de cinéma, entrées de spectacles, de concerts, événements sportifs, de parcs d'attractions et animaliers (Disneyland Paris, Parc Astérix...), des abonnements presse...
- **Vos vacances**, grâce à des réductions pour vos voyages notamment sur Marmara, Fram, Belambra, Nouvelles Frontières, Héliades... Mais aussi sur des séjours de ski, campings, chambres d'hôtes et gîtes, sur vos traversées en ferry vers la Corse...
- **Votre bien-être**, grâce à des réductions sur vos séjours Ayurveda, Rando, Spa-Balnéo...

Il est à noter que le coût de ce type de dispositif est généralement facturé par les prestataires entre 65 et 150 € par salarié.

Cette opération qui est portée par Lyon 7 Rive Gauche s'inscrit dans le cadre d'un partenariat réalisé avec une structure spécialisée sur ce type de problématiques.

Il s'agit d'un dispositif qui pour une utilisation simplifiée, s'appuie sur une [plateforme Internet](#)

#### Procédure d'inscription :

1. Vous vous rendez sur le site Internet <https://mon-club-avantages.fr/lyon7rivegauche.php>
2. Puis vous cliquez en bas de la page sur « **cliquez-ici pour démarrer la procédure** »
3. Vous arriverez sur une seconde page qui vous propose un numéro de téléphone « **0899 702 008** » que vous devrez appeler. Il est à noter que cet appel vous sera facturé 2€.
4. Vous aller recevoir un **code que vous saisissez dans « step 3 ou étape 3 »**.
5. Vous mentionnerez ensuite sur le bordereau le **nom de la personne concernée** et **obtiendrez ensuite votre carte avec un numéro de carte et un code d'accès** que vous saisissez sur le site (partie de droite) à chaque fois que vous souhaitez consulter les avantages.
6. Il faudra reproduire cette procédure qui ne prend que très peu de temps pour chaque salariés. **A l'issue des 12 premiers mois, il faudra à nouveau payer 2€.**

## PDIE



L'article 20 de la loi de financement de la sécurité sociale, de 2009 a rendu obligatoire l'indemnisation des frais de transports des salariés pour les trajets entre le domicile et le lieu de travail.

Les frais d'abonnement aux transports collectifs ou aux services publics de location de vélos, souscrits par les salariés pour leurs déplacements entre le domicile et le lieu de travail, sont pris en charge à hauteur de 50% par l'employeur.

Les plans de déplacements entreprises (PDE) ou inter-entreprises (PDIE) ont pour objectif de limiter l'usage de la voiture pour les déplacements domicile-travail. **Lyon 7 Rive Gauche a dans ce cadre développé un plan de déplacements inter-entreprises avec**

un **pack mobilité** adapté aux problématiques des commerçants, artisans du 7e arrondissement et de leurs salariés.

Le PDIE de Lyon 7<sup>e</sup> permet aux **commerçants, artisans, professions libérales et entreprises du territoire** de bénéficier d'un **abonnement de transports en commun à un tarif préférentiel** (10 % de réduction environ). Le coût de l'abonnement mensuel «City Pass PDE» sera de : **55,50 euros au lieu de 63,60 euros** pour un abonnement Pass Partout. La participation entreprise pour votre salarié est donc de 27,75 € TTC (TVA à 10 %) soit un coût réel pour votre entreprise de 27,75 € par salarié sur 11 mois, le mois d'août étant gratuit. Il est à noter que Lyon 7 Rive Gauche assure gratuitement la gestion de ce dispositif (nouvel abonnement, résiliation...).



Pour que les commerçants du 7e arrondissement puissent bénéficier de ce tarif préférentiel, l'association a signé une convention avec le Sytral.

Le PDIE de Lyon 7<sup>e</sup> contribue également à **promouvoir l'usage des modes de déplacements alternatifs dans les entreprises** : autopartage, covoiturage, Vélo'v, transports en commun..

[Je découvre](#)

## PLAISIR DE CHINER



Le **samedi 9 juin 2018**, «*Plaisir de Chiner*» se déroulera de **7 à 19 heures** sur les trottoirs des **avenues Jean Jaurès et Maréchal de Saxe** et sur une partie de la **Place Jean Macé**.

Soupières, pots en étain, carafes, fauteuils anciens, objets d'art, vêtements d'occasion ou encore jouets d'enfants seront exposés lors de la brocante Plaisir de Chiner, l'occasion pour vous de **faire de bonnes affaires et trouver la perle rare pour décorer votre intérieur**.

Il est à noter qu'au fil des éditions, «**Plaisir de chiner**» est devenue l'une des brocantes / vide-greniers les plus connues et réputées de l'agglomération lyonnaise avec **plus de 500 exposants et plusieurs milliers de visiteurs.**



Vous souhaitez vous débarrasser de vieux objets ? N'attendez plus et **venez exposer le samedi 9 juin 2018 !**

**Je m'inscris**

**MET'**



**MET'** le magazine de la Métropole de Lyon traite de toutes les compétences de la Métropole : **grands projets, solidarité, insertion, événements culturels, sports...**

Pour rappel le MET' paraît 5 fois par an : en janvier, en mars, en mai, en septembre et en novembre. Afin de s'adapter à vos habitudes et à vos modes de lecture, le magazine de la Métropole de Lyon est désormais **disponible près de chez vous.** À la mairie, dans les musées et les bibliothèques, dans les salles d'attente, de sport, de cinéma et de spectacle, à la boulangerie ou à la pharmacie... : **il y a plus de 1 500 points de retrait.**



Plus de 500 commerces de proximité diffusent déjà le Met' : boulangeries, coiffeurs, pharmacies, épiceries, cafés, boucheries, fleuristes, restaurants...

**Vous souhaitez devenir distributeur officiel et proposer le MET' à vos clients ? Inscrivez-vous en ligne.**

[Je m'inscris](#)

## ENVOYEZ-NOUS VOS PHOTOS



Comme vous le savez peut-être, Lyon 7 Rive Gauche possède un [compte Instagram](#) qui est mis à jour quotidiennement.

On retrouve des photos de l'arrondissement, des commerces ou encore des lieux emblématiques du 7e et ceci afin de faire découvrir le territoire de manière plus ludique. Dans ce cadre, **nous vous proposons de nous transmettre les photos de votre commerce** afin que nous puissions les publier sur notre compte instagram. Vous pourrez nous joindre aux coordonnées mentionnées ci-dessous.

Lyon 7 Rive Gauche, Palais de la Mutualité

1 bis place Antonin Jutard, 69003 Lyon

04 72 73 11 76

